

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Jeanine MATT représente Daniel BARIL, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jacques MIGNOT donne pouvoir à Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE.

**OBJET : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du Périgord Noir :
lancement de la démarche**

Les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) sont des structures mutualisées, assurant un service public de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.

Les PTRE, dont leurs rôles, missions et modalités de fonctionnement sont régis par l'Article 232-2 du Code de l'Énergie, sont des dispositifs de services publics mis en œuvre par des régions et/ou des intercommunalités. Elles ont pour objectif de prodiguer des conseils techniques, des accompagnements juridiques, et aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers ou les professionnels.

PR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2020103-DE
Regu le 30/09/2021

En application des dispositions de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) de 2015, la Région conduit le déploiement et anime le futur réseau des plateformes en Nouvelle-Aquitaine.

Elle mobilise les financements du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE) et se positionne en tant que principal cofinancier.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), porteur pilote du programme SARE, accompagne la Région Nouvelle-Aquitaine et met à disposition son offre méthodologique.

A ce jour, les six Communautés de communes du territoire du Pays du Périgord Noir envisagent la co-construction d'une candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « *Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine* ». Cette candidature est à transmettre au plus tard le 8 novembre 2021, pour une opérationnalité de la PTRE au 1^{er} janvier 2022.

Cet AMI tend à renforcer et réorganiser le service public d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Puis devra permettre à tous les publics d'accéder à un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement sur la rénovation énergétique de leurs logements et de réorientation vers les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat intercommunales en cours ou à venir.

De manière concrète, plusieurs réunions de travail à l'échelle du Pays du Périgord Noir ont déjà été organisées en préparation d'un projet de candidature commune à l'AMI.

A l'occasion de ces temps d'échanges, il a été convenu :

- De confier le portage de la PTRE du Périgord Noir à la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme pour le compte de l'ensemble des six Communautés de communes,
- De travailler sur les modalités de mise en œuvre, à savoir : les missions, l'organisation sur le territoire, le dimensionnement et le financement,
- De retranscrire l'ensemble de ces informations au sein d'une Convention partenariale regroupant l'ensemble des intercommunalités concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↓ **APPROUVE** la démarche de co-construction d'une candidature commune des six Communauté de communes du Pays du Périgord Noir à l'AMI régional « *Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine* ».

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/09/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2020103-DE
Reçu le 30/09/2021